

Les meubles ont un nouvel avenir



Le Programme Éco-mobilier réunit les distributeurs et les fabricants français de mobilier, les collectivités locales et les acteurs de l'économie sociale et solidaire ainsi que les industriels de la collecte et du recyclage.

Financé par l'éco-participation sur les meubles neufs, le Programme Éco-mobilier, agréé par le Ministère de l'Écologie, **favorise la réutilisation et le recyclage des meubles usagés.**

LES 3 SOLUTIONS POUR VOUS DÉFAIRE DE VOS MEUBLES USAGÉS :

- Le don à des associations de l'économie sociale et solidaire pour les meubles en état d'usage.
- Les déchèteries publiques partenaires équipées d'une benne Mobilier.
- Les magasins volontaires.

CE QUE DEVIENNENT LES MEUBLES USAGÉS :

- **Le recyclage** : Les meubles usagés sont recyclés. C'est une économie de ressources car la majorité des meubles sont composés de bois, de métaux et de mousses qui peuvent être recyclés.
- **La production d'énergie** : Les meubles qui ne peuvent pas être recyclés ou réutilisés sont valorisés sous forme de chaleur ou d'électricité.



Programme
éco-mobilier

Benne mobilier



Ce sont tous les meubles ou parties de meubles des particuliers qui peuvent être déposés dans la benne mobilier **quels que soient le type ou le matériau** :

CHAISES



REMBOURRÉS



CUISINE



LITERIE



MEUBLES



JARDIN



AUTRES BENNES

Les éléments de décoration et de récréation ne sont pas considérés comme du Mobilier. Les déchets suivants sont à orienter vers les autres bennes :

- Tapis, poussettes, sièges auto...
- Sanitaires, parquet, portes, fenêtres...

POUR LA COLLECTE
ET LE RECYCLAGE
DES MEUBLES USAGÉS

Programme
éco-mobilier

